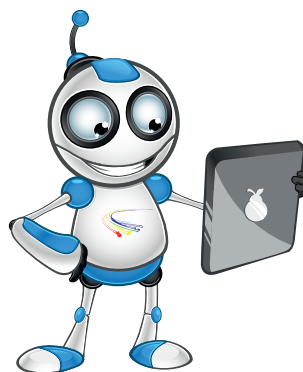




Tout savoir sur...

La Montée en débit



Provence-Alpes-Côte d'Azur
TRES HAUT DEBIT



LE DÉPARTEMENT





La Montée en débit, qu'est-ce que c'est ?

La Montée en débit consiste à moderniser le réseau (collecte et desserte) cuivre de l'opérateur historique, France Télécom, aujourd'hui dénommé Orange.

Il s'agit en effet de déplacer le point d'injection des signaux DSL (les équipements actifs des opérateurs) plus bas dans le réseau afin de raccourcir la longueur des lignes de cuivre qu'ils parcourent jusqu'à la prise terminale. Ceci permet d'augmenter les débits proposés aux abonnés concernés. Deux types d'opérations peuvent être effectués par PACA THD :

- l'opticalisation (ou fibrage) du NRA (Noeud de Raccordement d'Abonnés)
- l'installation d'un PRM (Point de Raccordement Mutualisé) également appelé NRA MED (Noeud de Raccordement d'Abonnés de montée en débit).



Quelles conditions pour une Montée en débit ?

Pour que PACA THD puisse réaliser une opération de Montée en débit, plusieurs conditions doivent être respectées :

- l'opération doit être inscrite dans le Schéma Directeur Territorial d'Aménagement Numérique (SDTAN) du Conseil départemental qui fixe les orientations des déploiements sur chaque territoire ;
- l'opération doit être éligible à l'offre d'Orange lorsqu'il s'agit d'installer un PRM ;
- l'opération doit être validée dans la programmation de PACA THD est arbitrée chaque année par les élus du Collège territorial et du Comité syndical.



Quels travaux ?

Techniquement, le PRM ou Point de raccordement Mutualisé est une armoire de rue, raccordée en fibre optique à un NRA ou Noeud de Raccordement d'Abonnés. Cette installation est réalisée sous la maîtrise d'ouvrage de PACA THD.

Les travaux se déroulent entre douze et dix-huit mois : des premières études jusqu'à l'ouverture commerciale aux opérateurs et la mise en service pour les clients finaux.



Mais... attention !

Il est fondamental, une fois l'infrastructure créée par PACA THD, que les opérateurs « jouent le jeu » et viennent sur le réseau public pour y proposer leurs services. Pour cela, les opérateurs qui le souhaitent installent un DSLAM dans l'armoire (équipement

actif qui fournit l'ADSL) et commercialisent le service auprès des usagers finaux (PRM dégroupé). Certains opérateurs commercialisent toutefois leurs services sans être présents au PRM, en utilisant l'équipement actif d'Orange (PRM non dégroupé).



En pratique, que dois-je faire ?

Je n'ai pas encore d'abonnement ADSL

L'ouverture commerciale d'un PRM signifie que les foyers qui n'ont pas encore d'abonnement haut débit de type ADSL et dont la ligne téléphonique est rattachée aux sous-répartiteurs concernés peuvent souscrire un contrat auprès du fournisseur d'accès à Internet de leurs choix (FAI) présents ou non au PRM (dégroupé ou non). Les offres d'abonnement classiques comprennent le triple play (internet + télévision + téléphonie) dans les PRM dégroupés et le double play (internet + téléphonie) dans les PRM non dégroupés.

Une vue d'ensemble des offres et des débits est disponible sur des sites comme www.degroupetest.com ou www.ariase.com, que vos administrés peuvent consulter en indiquant leur adresse et/ou leur numéro de ligne.

J'ai déjà un abonnement ADSL

Il sera utile dans tous les cas de contacter son prestataire, pour s'assurer de bénéficier de tous les services disponibles ou d'une nouvelle box qui supporte la télévision et les dernières évolutions technologiques éventuellement mises en oeuvre par le FAI (ADSL 2+, VDSL2 ...). À noter qu'il faut compter entre 2 et 3 semaines après l'ouverture commerciale pour que la Montée en débit soit pleinement opérationnelle (migration des lignes). Une fois cette opération effective, les statistiques affichées sur la box changeront, le débit augmentera.

En cas de besoin, il convient de contacter les services commerciaux des opérateurs, à titre indicatif, liste non exhaustive :

- Orange : 3900
- OVH : 1007
- SFR : 1023
- Free : 1044
- Bouygues Télécom : 3106



LE DÉPARTEMENT

